



Demission avant chomage technique

Par **Françoisev**, le **16/03/2020** à **07:35**

Bonjour,rrnJ'ai démissionné le 12 mars 2020 et 3 jours après, pour cause du coronavirus, l'entreprise ferme et nous met tous en chômage partiel. Je souhaite savoir si mon preavis de 1 mois est repoussé ou si je suis actuellement entrain de l'effectuer ?rrnMerci de vos réponses.

Par **morobar**, le **16/03/2020** à **08:46**

Bonjour,rrnChomage partiel ou chômage technique total ?rrnS'il s'agit d'une réduction d'horaires, le préavis reste identique;rrnSi l'entreprise est fermée, le pravis paraît repoussé d'autant.rnrnAvec ces éléments, tentez de joindre l'employeur et d'obtenir confirmation écrite, par mail par exemple.